

Délibération CA 2022 / 06 / 21 – 2

Point 4 de l'Ordre du Jour

ÉLECTION de VICE-PRÉSIDENTS FONCTIONNELS*Document transmis aux Administrateurs***ANNEXE 2****Délibération :**

Les membres du Conseil d'Administration approuvent la liste de 8 Vice-présidences et des portefeuilles et élisent à la majorité absolue des membres présents et représentés au premier tour de scrutin :

- **Camille DIOU**, Maître de conférences en électronique, LCOMS – UFR SciFA, Metz,
Vice-président en charge du pilotage, des finances et du Sénat Académique
- **Stéphane LEYMARIE**, Maître de conférences en sciences de gestion, CEREFIGE – IAE, Metz
Vice-président en charge de la stratégie territoriale et de la vie institutionnelle
- **Karl TOMBRE**, Professeur en informatique, LORIA – Ecole des Mines, Nancy
Vice-présidence en charge de la stratégie internationale et européenne
- **Guillain MAUVIEL**, Professeur en génie des procédés, LRGP – ENSIC, Nancy
Vice-président Transition écologique
- **Pascal TISSERANT**, Maître de conférences en psychologie sociale, PERSEUS – UFR SHS, Metz
Vice-président Egalité-Diversité-Inclusion
- **Jérôme STERPENICH**, Professeur en géosciences, Georessources – FST, Nancy
Vice-président en charge des partenariats
- **Christophe de NANTOIS**, Maître de conférences en droit public, IRENEE – UFR DEA, Metz
Vice-président en charge de l'immobilier et de l'efficacité énergétique
- **Marion MARTINY**, Professeur en mécanique, LEM3 – UFR MIM, Metz
Vice-présidente en charge de la facilitation du fonctionnement interne de l'établissement

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	30
Nombre de votants	28
Présents	19
Représentés	9
Nombre de BULLETINS OUI	18
Nombre de BULLETINS NON	0
Nombre de BULLETINS BLANCS	10

Fait le 22 juin 2022

Hélène BOULANGER
PrésidentePublicité et modalités de recours contre l'élection :

- opposabilité et information des tiers, des personnels et des usagers : affichée le **24 JUIN 2022**
- information supplémentaire interne des personnels et des membres du Conseil d'Administration : mise en ligne sur l'intranet le *22 juin 2022*
- transmission au Recteur Chancelier des Universités le **24 JUIN 2022**

Les délibérations du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine qui revêtent un caractère réglementaire (général et impersonnel) entrent en vigueur à compter de leur transmission au Recteur de l'Académie de Nancy-Metz, Chancelier des Universités.

Aux termes de l'article R421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Nancy peut être saisi d'un recours contre la présente délibération :

- dans un délai de 2 mois suivant son affichage,
- ou dans un délai de 2 mois suivant sa transmission au Recteur si elle présente un caractère réglementaire.